

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1898)
Heft: 6

Artikel: Election des délégués au Comité central de la Société pédagogique romande
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-239103>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

M. *Louis Favre* demande que la proposition si judicieuse de Mlle Métral rentre dans le champ d'étude du Comité. Il pourrait de même s'occuper de la question de l'échange de stagiaires d'un canton à l'autre. Il n'est pas nécessaire d'insister sur les avantages précieux et divers qui en résulteraient au point de vue national d'abord, et de l'instruction des fonctionnaires ensuite. M. Favre peut assurer, d'après des renseignements particuliers, que cet échange serait très facile avec les cantons de Soleure, St-Gall, etc.

M. *Baatard* fait observer qu'il serait en effet très heureux que l'on facilitât aux fonctionnaires l'accès des Cours de vacances étrangers ; les fruits que l'on en retireraient seraient tout autres que ceux que laissent derrière eux les Cours de travaux manuels si coûteux et d'une utilité assez discutable, que nous voyons suivre par nombre de collègues pendant les vacances. M. le Président promet à l'Assemblée que, conformément au vœu de M. Rosier, le Comité s'occupera activement des questions soulevées aujourd'hui.

3° Election d'un délégué au Comité de rédaction de l'ÉDUCATEUR.

M. *le Président* annonce que le Comité unanime présente à l'Assemblée la candidature de M. W. Rosier.

Bulletins délivrés	28
» retrouvés	28

M. W. Rosier est élu par 27 voix.

M. *Rosier* remercie vivement l'Assemblée du témoignage de confiance qu'elle vient de lui accorder ; il cherchera à la justifier par la collaboration qu'il apportera à l'Educateur.

Il tient toutefois à déclarer qu'il avait proposé lui-même la candidature de M. Groscurin, mais que ce n'est que devant le refus absolu, catégorique, de ce dernier, qu'il s'est décidé à accepter.

4° Election des délégués au Comité central de la Société pédagogique romande.

M. *le Président* rappelle la teneur de l'article 5 des nouveaux statuts de la Société pédagogique romande : « Le Comité cen-

tral se compose des délégués des sections cantonales à raison d'un délégué par 100 membres actifs. Une fraction d'au moins 50 membres donne droit à 1 délégué de plus. Chaque section a droit à un délégué au moins. Ces délégués et leurs suppléants sont nommés pour trois ans par les sections cantonales, d'après le mode adopté dans chaque canton. Les abonnés à l'« Educateur » ne faisant pas partie d'une section cantonale, sont appelés à émettre leur vote. »

Le nombre des personnes appartenant à ces deux catégories s'élevant à 264 pour Genève, nous avons droit à *trois délégués*.

MM. Rosier, Baatard et Groscurin sont élus au premier tour de scrutin ; M. Pesson, qui vient ensuite, est élu premier suppléant.

M. Baatard faisant de droit partie du Comité central, en sa qualité de président de section, M. Pesson complètera la délégation.

On procède ensuite à la nomination de deux suppléants.

Sont élus : MM. Louis Favre et Charvoz.

5° Propositions individuelles.

M. Groscurin présente à l'Assemblée l'*Annuaire de l'enseignement primaire pour la Suisse romande* que vient de lancer M. Julien Gern, instituteur à Fontaines, canton de Neuchâtel. Ce premier volume comprend un certain nombre d'articles pédagogiques provenant de différents auteurs ; nous y voyons une étude sur les attitudes vicieuses chez les enfants, avec planches à l'appui, sur l'enseignement de la géographie par M. Rosier, sur l'école frœbélienne, les résultats du recensement des enfants anormaux auquel a fait procéder le Conseil fédéral, des plans de maisons d'école, une étude sur la gymnastique psycho-dynamique, un résumé des décisions prises dans les conférences pédagogiques de l'année, soit en Suisse, soit en France et en Allemagne, les Actes officiels de l'année 1897 concernant l'enseignement primaire en Suisse, des statistiques diverses et enfin une partie bibliographique suivie d'un répertoire des autorités scolaires et du personnel enseignant de la Suisse romande. Comme on le voit, l'auteur a cherché à réunir dans son ouvrage un certain nombre d'articles re-